

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2025-47(GCAP)

Date de convocation 19 septembre 2025

Nombre d'élus en exercice 5

Présents 4

Absents 1

Votants 4

Réception en Préfecture le

Délibération certifiée exécutoire le

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-cinq et le 2 octobre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Jean-Claude CASTEL

Étaient présents : Madame Patricia PAUL, 1^{er} vice-présidente ; monsieur Claude BONDIL, 2^e vice-président , monsieur Maurice JAYET, 3^e vice-président.

Objet : Projet LEADER "Héros du Verdon"

Le président expose :

Contexte :

Le programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est une stratégie européenne visant à soutenir le développement des territoires ruraux. Volet territorial du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural), il est conçu comme une démarche d'appui à des stratégies multi-sectorielles, développées et administrées par les territoires.

Les fonds LEADER sont destinés à financer des projets contribuant à la vitalité des zones rurales.

Les acteurs locaux, regroupés au sein de Groupes d'Action Locale (GAL), sont responsables de la gestion d'une enveloppe de cofinancement pour des projets publics ou privés visant à favoriser le développement rural.

Après la définition d'une stratégie locale de développement propre à chaque territoire LEADER, le GAL lance des appels à projets pour soutenir des initiatives alignées avec les objectifs de la stratégie territoriale.

Par la délibération 2024-65 du 18 novembre 2024 le Bureau avait donné son accord pour que délibéré le SDIS 04 dépose des candidatures dans le cadre de ces appels à projets LEADER en 2024 et 2025.

Dans ce cadre, le SDIS 04 a déposé un dossier de pré-demande de subvention pour une opération intitulée "*Héros du Verdon . enflamme ta passion, deviens Sapeur-pompier I*", suite à un appel à projets du GAL Grand Verdon.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20251002-B2025-47-GCAP-DE
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025



Carte des 53 communes bas-alpines du territoire LEADER Grand Verdon
et des 16 centres de secours qui y sont implantés

Présentation du projet proposé :

➤ Nature et objectif

Ce projet consiste à **promouvoir le volontariat au sein des services de secours** auprès de la jeunesse par des animations publiques, à offrir des **formations aux gestes qui sauvent** et **sensibiliser la population aux risques majeurs**.

L'objectif de ces actions est triple :

- Susciter des vocations de sapeur-pompier ;
- Renforcer l'engagement citoyen sur le territoire, en particulier chez les jeunes ,
- Accroître la résilience face aux risques en sensibilisant les citoyens aux risques spécifiques de leur environnement, en les préparant à y faire face et en favorisant leur implication active dans la gestion des crises.

Ce projet comprend l'acquisition de .

- 12 mannequins de secourisme
- 4 défibrillateurs de formation
- 1 costume de mascotte
- 1 structure gonflable de jeu
- 2 parcours sportifs enfant
- Divers outils de promotion du volontariat : goodies, affiches, flyers, etc.

➤ Durée : 27 mois

➤ Calendrier prévisionnel : 01/10/25 – 31/12/27

➤ Budget prévisionnel et plan de financement envisagé

Catégories de dépenses	Montant prévisionnel HT
Frais salariaux	49 950,20 €
Frais de structure (15 % des frais salariaux)	7 492,53 €
Frais de déplacement (5 % des frais salariaux)	2 497,51 €
Frais de communication	1 500 €
Equipement et matériel	29 150 €
Total	90 590,24 €

Subvention FEADER (64 %)	57 977,75 €
Cofinancement publics (16 %)	14 494,44 €
Autofinancement (20 %)	18 118,05 €
Total HT	90 590,24 €

Le budget définitif et le montant des différentes subventions seront déterminés ultérieurement par le GAL et un comité de financeurs publics, sur la base de devis que le SDIS collecte actuellement. Ce comité vise également à mobiliser un cofinancement public en complément de la subvention FEADER.

Avis du GAL Grand Verdon

Le 23 juin 2025, le comité de programmation du GAL a émis un avis favorable concernant ce projet, accordant ainsi au SDIS la possibilité de déposer une demande de subvention FEADER après la levée de trois réserves sans incidence financière (deux demandes de précisions et une modification mineure des activités du projet).

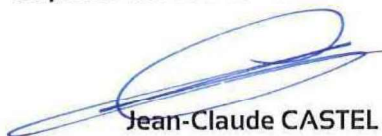
004-280400169-20251002-B2025-47-GCAP-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2025

Il est demandé aux membres du Bureau :

- D'approuver l'engagement du SDIS 04 dans le projet LEADER "Héros du Verdon, *enflamme ta passion, deviens Sapeur-pompier !*"
- D'autoriser le Président à :
 - solliciter et déposer une demande de subventions dans le cadre de ce projet ;
 - engager et régler les dépenses et encaisser les recettes correspondantes ;
 - signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL